

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par

M. Saddier, M. Cattin, M. Breton, M. de la Verpillière, M. Lorion, M. Manuel, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bassire, Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Reiss et Mme Lacroute

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« et de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte la spécificité des territoires de montagne dont les difficultés d'accessibilité sont différentes de celles des zones rurales.